

NOS ENGAGEMENTS* DE CONFIANCE 2022

pour des propriétaires sécurisés et satisfaits

1



NOUS PROPOSONS À LA
VENTE DES LOGEMENTS
À PRIX ACCESSIBLES



2



NOUS METTONS EN
VENTE DES LOGEMENTS
ENTRETENUS, SANS
DÉPENSES INATTENDUES

3



NOUS ASSURONS UN
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ DES FUTURS
PROPRIÉTAIRES



4



NOUS OFFRONS AUX
FUTURS ACQUÉREURS DES
GARANTIES POUR
SÉCURISER LEUR ACHAT



5



NOUS CONFIONS À UN SYNDIC
RESPONSABLE ET SOLIDAIRE
LA GESTION OPTIMISÉE DES
COPROPRIÉTÉS

Consultez nos offres sur [promologis.fr](https://www.promologis.fr)

ENGAGEMENTS DE CONFIANCE 2022



1 - NOUS PROPOSONS À LA VENTE DES LOGEMENTS À PRIX ACCESSIBLES

Promologis Vente s'engage et propose aux futurs propriétaires **des logements à prix abordables et à conditions d'acquisition avantageuses**, sans honoraire et avec des frais de notaire réduits.

Pour tout achat réalisé auprès de Promologis Vente, **les locataires qui se portent acquéreurs du logement qu'ils habitent, bénéficient d'une remise sur le prix de vente initial** pouvant aller jusqu'à 14 000€, calculée au regard de leur ancienneté dans le logement.



2 – NOUS METTONS EN VENTE DES LOGEMENTS ENTRETENUS, SANS DÉPENSES INATTENDUES

Promologis Vente s'engage à transmettre aux futurs propriétaires **une expertise technique du bâti et le détail des travaux réalisés avant la vente**.

Ainsi, les immeubles concernés par une mise en vente ne nécessitent **pas de réparation importante sur le clos et le couvert dans les 5 ans qui suivent leur mise en copropriété**.



3 – NOUS ASSURONS UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES FUTURS PROPRIÉTAIRES

Promologis Vente s'engage à **accompagner les futurs acquéreurs tout au long de leur achat, de la visite du logement, à la signature chez le notaire et jusqu'à l'emménagement final**.

Un conseiller dédié propose aux accédants une assistance gratuite en matière de solutions de financement « clefs en main » optimisées au regard de leur capacité d'emprunt.

Les informations utiles pour appréhender leur **futur statut de copropriétaire** sont également communiquées aux acquéreurs, pour un emménagement en toute sérénité.



4 – NOUS OFFRONS DES GARANTIES AUX FUTURS PROPRIÉTAIRES POUR SÉCURISER LEUR ACHAT

Nos actes de vente proposent aux futurs acquéreurs **3 garanties contractuelles sécurisant leur achat** :

- En cas d'accident de la vie ou de mobilité professionnelle des acquéreurs, **une garantie de rachat du logement** est mise à disposition par Promologis pendant les 10 ans qui suivent l'acquisition.
 - En cas de rachat du bien par Promologis, **une garantie de relogement** est proposée aux ménages accédants pendant les 15 ans qui suivent leur acquisition, dès lors que leurs ressources respectent les plafonds de HLM.
 - **Une assurance revente**, proposée gratuitement aux accédants par le biais d'un tiers assureur, garantit les risques de décote du bien en cas de revente « contrainte ».
-



5 – NOUS CONFIONS À UN SYNDIC RESPONSABLE ET SOLIDAIRE LA GESTION OPTIMISÉE DES COPROPRIÉTÉS

Promologis Vente s'engage à solliciter **son partenaire Promopyrène** pour apporter aux futurs copropriétaires un **service de qualité et une gestion responsable de leur bien**, dans le respect de charges maîtrisées et d'actions réalisées dans la plus grande transparence.